

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1998 B 03820

Numéro SIREN : 403 202 252

Nom ou dénomination : EDDL

Ce dépôt a été enregistré le 26/07/2019 sous le numéro de dépôt 30128



EDDL

58 Rue Jean Bleuzen

92170 VANVES

Comptes au 31/12/2018



Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2018	31/12/2017
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	10 080,00	10 080,00		
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel, outillage				
Autres immobilisations corporelles	60 686,87	59 503,57	1 183,30	1 575,94
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	2 553,00		2 553,00	2 553,00
ACTIF IMMOBILISE	73 319,87	69 583,57	3 736,30	4 128,94
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	1 137 817,00	1 137 817,00		752 653,00
Avances et acomptes versés sur commandes				
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	343 146,68	4 881,45	338 265,23	911 017,37
Autres créances	244 593,19		244 593,19	612 714,09
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
(dont actions propres :)				
Disponibilités	105 278,03		105 278,03	4 779,70
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance				3 391,29
ACTIF CIRCULANT	1 830 834,90	1 142 698,45	688 136,45	2 284 555,45
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	1 904 154,77	1 212 282,02	691 872,75	2 288 684,39

Rubriques	31/12/2018	31/12/2017
Capital social ou individuel (dont versé : 39 000,00)	39 000,00	39 000,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale	3 900,00	3 900,00
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours)	636,74	636,74
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes)		
Report à nouveau	231 310,74	94 837,98
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-1 484 988,35	136 472,76
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	-1 210 140,87	274 847,48
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	271 474,43	
PROVISIONS	271 474,43	
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	87,02	
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs)	1 501 591,33	1 501 590,04
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	78 051,77	391 135,20
Dettes fiscales et sociales	50 809,07	118 785,20
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		2 326,47
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance		
DETTES	1 630 539,19	2 013 836,91
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	691 872,75	2 288 684,39

Compte de résultat

Déclaration au 31/12/2018

Rubriques	France	Exportation	31/12/2018	31/12/2017
Ventes de marchandises	2 055 181,37	527 769,49	2 582 950,86	4 358 885,12
Production vendue de biens				
Production vendue de services	62,93	1 172,02	1 234,95	1 137,32
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	2 055 244,30	528 941,51	2 584 185,81	4 360 022,44
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			1 231 727,53	1 409 572,69
Autres produits			3 133,28	1 191,29
PRODUITS D'EXPLOITATION			3 819 046,62	5 770 786,42
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			1 583 380,48	2 116 902,56
Variation de stock (marchandises)			785 864,00	474 901,00
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			1 083 321,71	1 329 198,65
Impôts, taxes et versements assimilés			6 304,23	6 496,63
Salaires et traitements			208 789,52	235 113,90
Charges sociales			96 946,32	109 937,86
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			392,64	795,63
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			539 879,00	1 223 970,48
Dotations aux provisions				
Autres charges			94 751,88	131 621,02
CHARGES D'EXPLOITATION			4 399 629,78	5 628 937,73
RESULTAT D'EXPLOITATION			-580 583,16	141 848,69
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			688,32	541,88
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				578,35
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
PRODUITS FINANCIERS			688,32	1 120,23
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées			18 730,32	18 682,26
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			18 730,32	18 682,26
RESULTAT FINANCIER			-18 042,00	-17 562,03
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			-598 625,16	124 286,66

Rubriques	31/12/2018	31/12/2017
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		0,45
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		
PRODUITS EXCEPTIONNELS		0,45
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	25 133,76	68,00
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		578,35
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions	869 412,43	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	894 546,19	646,35
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-894 546,19	-645,90
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	-8 183,00	-12 832,00
TOTAL DES PRODUITS	3 819 734,94	5 771 907,10
TOTAL DES CHARGES	5 304 723,29	5 635 434,34
BENEFICE OU PERTE	-1 484 988,35	136 472,76

MAZARS

EDDL

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2018

MAZARS

61, RUE HENRI REGNAULT - 92075 PARIS LA DÉFENSE CEDEX
TÉL. : +33 (0)1 49 97 60 00 - FAX : +33 (0)1 49 97 60 01

SOCIÉTÉ ANONYME D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES À DIRECTOIRE ET CONSEIL DE SURVEILLANCE
CAPITAL DE 8 320 000 EUROS - RCS NANTERRE 784 824 153 - SIÈGE SOCIAL : 61, RUE HENRI REGNAULT - 92400 COURBEVOIE

EDDL

Société anonyme au capital de 39 000 €

Siège social : 58 rue Jean Bleuzen 92170 Vanves

R.C.S : 403 202 252 Nanterre

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

EDDL

Comptes Annuels

Exercice clos le

31 décembre 2018

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

À l'assemblée générale de la société EDDL,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société EDDL relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

EDDL*Comptes Annuels**Exercice clos le**31 décembre 2018***Observations**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note de l'annexe en « Règles et méthodes comptables » qui présente l'incidence sur les comptes de la décision de la société de cesser son activité sur l'exercice.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- Les paragraphes « Stocks » et « Créances » de la note « Principes, règles et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes annuels exposent les modalités d'évaluation et de dépréciation des stocks et des créances.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et méthodes comptables appliquées à ces différentes opérations et des estimations significatives retenues par votre société, nous avons vérifié le bien-fondé de ces méthodes comptables et des informations fournies dans l'annexe, leur correcte application, et apprécié le caractère raisonnable des modalités retenues pour ces estimations.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

EDDL

Comptes Annuels

Exercice clos le

31 décembre 2018

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et

EDDL

Comptes Annuels

Exercice clos le

31 décembre 2018

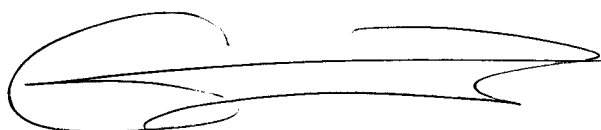
recueil des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que des informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent des opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris La Défense, le 30 avril 2019

Le Commissaire aux comptes

MAZARS



GUILLAUME DEVAUX

Annexes

(Règlement n°2016-07 du 4 novembre 2016 relatif au plan comptable général)
(Données exprimées en milliers d'Euros)

Les comptes annuels de l'exercice 2018 sont établis conformément aux dispositions du Règlement n°2016-07 du 4 novembre 2016 relatif au Plan général comptable, dans le respect des textes en vigueur.

La société a décidé sur l'exercice de cesser son activité. Il est fait exception aux principes de continuité d'exploitation et de permanence des méthodes. Les comptes sont arrêtés en valeurs liquidatives avec pour principales conséquences la constatation des stocks à leur valeur de réalisation et la comptabilisation des coûts de rupture des contrats en cours.

Ne sont produites dans l'Annexe que les notes relatives à des informations dont l'importance est significative.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les coûts d'acquisition des logiciels sont enregistrés à l'actif immobilisé à la rubrique « concessions, brevets et droits similaires » et amortis dans l'exercice.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont définies, comptabilisées, évaluées et amorties en conformité avec le règlement n° 2016-07.

Cela se traduit par une comptabilisation séparée lorsque les durées de vie différentes des composants le justifient.

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire, à l'exception des installations techniques, matériel et outillage industriels et matériel informatique pour lesquels le mode dégressif a été retenu.

La durée d'amortissement retenue est la suivante :		
Mode & durée d'amortissement	Mode	Durée
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	dégressif	de 5 à 10 ans
- Installations générales, agencements, aménagements divers	linéaire	de 5 à 10 ans
- Matériel informatique	dégressif	2 ans
- Matériel de bureau	linéaire	de 3 à 5 ans
- Mobilier	linéaire	10 ans

STOCKS

Les stocks de matières premières et de marchandises sont constatés à leur valeur de réalisation.

Du fait de la fermeture du point de vente au 5 rue du Pont de Lodi et de la restructuration une provision exceptionnelle a été constituée afin de provisionner le stock à 100%.

CREANCES

Les créances sont retenues pour leur valeur nominale.

Des dépréciations peuvent être constituées si une perte paraît probable.

CREANCES SOCIETES DU GROUPE

Ce poste correspond principalement aux liquidités mises à disposition des sociétés du groupe dans le cadre du système de gestion centralisée de la trésorerie et au compte courant d'intégration fiscale.

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Le capital social se décompose en 2600 actions d'une valeur nominale de 15 €. Le capital social est détenu à 99.77% par la société Hachette-Livre.

ENGAGEMENT DE DEPART A LA RETRAITE

Compte tenu de la fermeture du site la société n'a pas d'engagement de départ à la retraite.

DETTES SOCIETES DU GROUPE

Ce poste correspond principalement aux liquidités mises à disposition des sociétés du groupe dans le cadre du système de gestion centralisée de la trésorerie et au compte courant d'intégration fiscale.

REMUNERATIONS DES ORGANES DE DIRECTION

Cette information n'est pas fournie car elle conduirait à indiquer une rémunération individuelle.

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

(décret n° 2008-1487 du 30 décembre 2008)

L'information sur les honoraires des commissaires aux comptes n'est pas donnée car elle est indiquée dans l'annexe aux comptes consolidés de la société Lagardère SCA.

TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIEES

Les transactions que la société réalise avec des parties liées, détenues ou non en quasi-totalité, rentrent dans le cadre du cours normal de ses activités.

CREDIT D'IMPOT POUR LA COMPETITIVITE ET L'EMPLOI (CICE)

L'article 66 de la loi de finances rectificative pour 2012 a instauré depuis le 1^{er} janvier 2013 un crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) assis sur les rémunérations inférieures ou égales à deux fois et demi le SMIC versées au cours de l'année civile. Ce crédit d'impôt, au taux de 4% pour 2013, 6% de 2014 à 2016 et 7% de 2017, à compter du 1/01/2018 de 6% est imputable sur l'impôt dû au titre de l'année de versement des rémunérations qui y ouvrent droit et des trois années suivantes puis remboursable. Le crédit d'impôt généré par les rémunérations éligibles versées par des sociétés de personnes non soumises à l'impôt sur les sociétés bénéficie à leurs associés redevables de l'IS au prorata de leurs droits.

Conformément à une note d'information de l'ANC de 2011 relative aux crédits d'impôt, et compte tenu de la structure du groupe intégrant des sociétés de personnes non soumises à l'impôt sur les sociétés rendant la comptabilisation en diminution des charges de personnel inappropriée, ce crédit d'impôt est comptabilisé en diminution de l'impôt sur les sociétés.

Compte tenu de la situation fiscale de la société, la créance CICE figure à l'actif du bilan.

CONVENTION D'INTEGRATION FISCALE

Pour la détermination de la dette d'impôt (IS, contributions, IFA), le résultat fiscal de la société est déterminé comme si elle était imposée séparément et dans les mêmes conditions que si elle n'appartenait pas au groupe d'intégration fiscale.

Les éventuels déficits fiscaux dégagés par la société, avant comme pendant la période d'intégration ne peuvent pas faire l'objet d'un report en arrière sur les bénéfices fiscaux transmis au groupe.

La société s'engage à payer à Lagardère les acomptes d'IS et de Contributions, l'IFA, le solde de l'IS et de contributions dans mes mêmes échéances que si elles étaient payées au Trésor Public.

ABANDONS DE CREANCES

Dans les engagements hors bilan figure également des abandons de créances reçus en 2008 et 2012 avec clause de retour à meilleure fortune.

DROIT INDIVIDUEL A LA FORMATION (DIF)/COMPTE PERSONNEL FORMATION (CPF)

Dans le cadre de la réforme de la formation professionnelle, le Compte Personnel Formation (CPF) a remplacé le Droit Individuel à la Formation (DIF) au 1er janvier 2015.

Les heures accumulées antérieurement par les collaborateurs au titre du DIF sont transférables à l'initiative des salariés sur le CPF.

Les droits liés au CPF sont désormais attachés à chaque salarié, le CPF l'accompagnant durant toute sa vie professionnelles indépendamment de son employeur.

La société a arrêté définitivement au 31 décembre 2018 son activité au 5 rue du Pont de Lodi .
En pleine restructuration, la société a constitué des provisions exceptionnelles sur stocks, et différentes charges impactant la fermeture.

Rubriques	Début d'exercice	Réévaluation	Acquisit., apports
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT			
AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	38 927		
Terrains			
Dont composants			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Const. Install. générales, agenc., aménag.			
Install. techniques, matériel et outillage ind.	3 374		
Installations générales, agenc., aménag.	21 309		
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier	47 056		
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	71 739		
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	2 553		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	2 553		
TOTAL GENERAL	113 219		

Rubriques	Virement	Cession	Fin d'exercice	Valeur d'origine
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DEVELOPPEMENT				
AUTRES POSTES IMMOB. INCORPORELLES		28 847	10 080	
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions, installations générales, agenc.				
Installations techn., matériel et outillages ind.		3 374		
Installations générales, agencements divers			21 309	
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier		7 678	39 378	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		11 052	60 687	
Participations évaluées par mise équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières			2 553	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES			2 553	
TOTAL GENERAL		39 899	73 320	

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT				
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	38 927		28 847	10 080
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales, agenc., aménag.				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	3 374		3 374	
Installations générales, agenc. et aménag. divers	19 733	393		20 126
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier	47 056		7 678	39 378
Emballages récupérables, divers				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	70 163	393	11 052	59 504
TOTAL GENERAL	109 090	393	39 899	69 584

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES							
Rubriques	Dotations			Reprises			Mouvements amortissements fin exercice
	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	

FRAIS ETBL

AUT. INC.

Terrains
Construct.
- sol propre
- sol autrui
- installations
Install. Tech.
Install. Gén.
Mat. Transp.
Mat bureau
Embal récup.

CORPOREL.				
Acquis. titre				
TOTAL				

Charges réparties sur plusieurs exercices	Début d'exercice	Augmentations	Dotations	Fin d'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Provisions gisements miniers, pétroliers				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30 %				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
PROVISIONS REGLEMENTEES				
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions, obligations similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement immobilisations				
Provisions pour gros entretiens, grandes révis.				
Provisions charges soc. fisc. sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges		271 474		271 474
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES		271 474		271 474
Dépréciations immobilisations incorporelles				
Dépréciations immobilisations corporelles				
Dépréciations titres mis en équivalence				
Dépréciations titres de participation				
Dépréciations autres immobilis. financières				
Dépréciations stocks et en cours	1 171 028	1 137 817	1 171 028	1 137 817
Dépréciations comptes clients	65 581		60 700	4 881
Autres dépréciations				
DEPRECIATIONS	1 236 609	1 137 817	1 231 728	1 142 698
TOTAL GENERAL	1 236 609	1 409 291	1 231 728	1 414 173
Dotations et reprises d'exploitation		539 879	1 231 728	
Dotations et reprises financières				
Dotations et reprises exceptionnelles		869 412		
Dépréciation des titres mis en équivalence à la clôture de l'exercice				

ETAT DES CREANCES	Montant brut	1 an au plus	plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	2 553	2 553	
Clients douteux ou litigieux	5 150	5 150	
Autres créances clients	337 997	337 997	
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux			
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfices	42 848	42 848	
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	41 289	41 289	
Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés	6 420	6 420	
Etat, autres collectivités : créances diverses			
Groupe et associés	154 037	154 037	
Débiteurs divers			
Charges constatées d'avance			
TOTAL GENERAL	590 293	590 293	

Montant des prêts accordés en cours d'exercice

Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice

Prêts et avances consentis aux associés

ETAT DES DETTES	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an,-5 ans	plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine	87	87		
Emprunts et dettes à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers	1 501 591	1 501 591		
Fournisseurs et comptes rattachés	78 052	78 052		
Personnel et comptes rattachés	18 721	18 721		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	27 911	27 911		
Etat : impôt sur les bénéfices				
Etat : taxe sur la valeur ajoutée				
Etat : obligations cautionnées				
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	4 177	4 177		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes				
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	1 630 539	1 630 539		

Emprunts souscrits en cours d'exercice

Emprunts remboursés en cours d'exercice

Emprunts, dettes contractés auprès d'associés

Compte	Libellé	31/12/2018	31/12/2017	Ecart
CHARGES A PAYER				
DETTES FOURNISSEURS CPTEs RATTACH				
40811900	FAR livres france groupe		2 416,01	-2 416,01
40821000	FAR frais généraux france hors	12 197,97	10 366,53	1 831,44
40821900	FAR frais généraux france grou	829,16	1 781,10	-951,94
TOTAL DETTES FOURNISSEURS CPTEs RATTACH		13 027,13	14 563,64	-1 536,51
DETTES FISCALES ET SOCIALES				
42820100	Provisions pour congés payés	18 721,22	29 882,29	-11 161,07
42860200	Personnel charges . payer		25 400,00	-25 400,00
43820100	Provisions charges sociales co	8 301,83	13 240,58	-4 938,75
43860200	provisions charges prov primes		11 267,87	-11 267,87
44860000	Etat charges . payer	908,00	570,00	338,00
TOTAL DETTES FISCALES ET SOCIALES		27 931,05	80 360,74	-52 429,69
INTERETS COURUS SUR DECOUVERT				
51860000	Intérêts courus à payer	87,02		87,02
TOTAL INTERETS COURUS SUR DECOUVERT		87,02		87,02
TOTAL CHARGES A PAYER		41 045,20	94 924,38	-53 879,18

Charges et produits constatés d'avance

Déclaration au 31/12/2018

Compte	Libellé	31/12/2018	31/12/2017	Ecart
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE				
48610000	Charges constatées d'avance		3 391,29	-3 391,29
TOTAL CHARGES CONSTATEES D'AVANCE			3 391,29	-3 391,29

Catégories de titres	à la clôture de l'exercice	Nombre de titres		Valeur nominale
		créés pendant l'exercice	remboursés pendant l'exercice	
Actions ordinaires	2 600			15

Ventilation du chiffre d'affaires en K€

Déclaration au 31/12/2018

Rubriques	Chiffre d'affaires France	Chiffre d'affaires Export	Total 31/12/2018	Total 31/12/2017	%
Ventes de marchandises	2 055	528	2 583	4 359	-40,74 %
Produits annexes		1	1	1	
TOTAL	2 055	529	2 584	4 360	-40,73 %

Nature des charges	Montant	Imputation au compte
DOTATIONS PROVISIONS SUR STOCKS	597 938	
PROVISIONS RESTRUCTURATION MAINTENANCE ET ENTRETIEN	9 900	
PROVISIONS INDEMNITES POUR FIN DE CONTRAT	62 262	
PROVISION FRAIS DEMENAGEMENT	10 000	
PROVISION FRAIS DE PERSONNEL SUITE FERMETURE	57 621	
PROVISION CHARGES DE LOYER	27 107	
PROVISION INDEMNITES DE LICENCIEMENT/TRANSACTIONNELLES	104 585	
FACTURE ARCHIVES	12 369	
FACTURE INDEMNITES PERSONNEL	12 765	
TOTAL	894 546	

Nature des produits	Montant	Imputation au compte
---------------------	---------	----------------------

Rubriques	Montant hors bilan
Effets escomptés non échus	
Autre engagements donnés :	1 004 903
Indemnités de départ à la retraite et autres pour personnel en activité	
Marchandises en dépôt	
TOTAL	

ENGAGEMENTS DE DEPART A LA RETRAITE

Compte tenu de la fermeture du site, la société n'a pas d'engagement de départ à la retraite,

Effectifs	Personnel salarié	Personnel à disposition de l'entreprise
Cadres	2	
Agents de maitrise	3	
Employé	1	
TOTAL		6

Identité des sociétés mères
consolidant les comptes de la
société

Déclaration au 31/12/2018

Dénomination sociale - siège social	Forme	Montant capital	% détenu
LAGARDERE - 4 Rue de Presbourg 75116 PARIS N° SIRET 320 366 446 00013	SCA	799 913 045	

Les états financiers consolidés sont disponibles à l'adresse
ci-dessus.

EDDL

Société anonyme au capital de 39.000 €
Siège social : 58, rue Jean Bleuzen – 92170 Vanves
403 202 252 RCS Nanterre

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
EN DATE DU 15 MAI 2019**

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

Proposition d'affectation du résultat et texte de la résolution votée par l'assemblée :

DEUXIEME RESOLUTION (Affectation du résultat)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, constatant que les comptes sociaux de l'exercice écoulé se soldent par une perte d'un montant - 1 484 988,35 €, décide d'affecter cette perte en totalité au report à nouveau dont le montant sera ramené d'un montant de 231.310,74 € à - 1 253 677,61 €.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'assemblée générale prend acte de ce qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois précédents exercices.

L'assemblée générale constate qu'en raison de l'affectation de ce résultat, les capitaux propres de la Société sont inférieurs à la moitié du capital social et qu'il convient, conformément aux dispositions de l'article L 225-248 du Code de commerce, que l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires soit convoquée dans les quatre mois de la présente assemblée à l'effet de décider s'il y a lieu à dissolution anticipée.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
La Présidente-Directrice Générale
Madame Véronique TORRES

